

AFFAIRE N° 22 - Changement de nom du Collège "Raoul HOARAU" à la Montagne

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par lettre du 25 août 1978, Monsieur le Vice-Recteur m'a fait savoir que le Conseil d'Etablissement du Collège "Raoul HOARAU" de la Montagne, réuni en séance le 4 août 1978, a proposé de modifier la dénomination de l'établissement en "Collège de la Montagne".

La raison avancée par le Conseil d'Etablissement pour justifier cette modification, est que dans l'esprit des parents la dénomination actuelle reste attachée à l'ancienne école primaire, transformée ensuite en CEG municipal. Cette confusion nuit au bon recrutement du Collège.

Je vous précise, cependant, que le nom de "Raoul HOARAU" qui est celui d'un ancien Maire de Saint-Denis ayant résidé à la Montagne, avait été donné par la délibération du Conseil Municipal du 3 juin 1971 à l'école de la Montagne, transformée ultérieurement en CES.

Je vous demande votre avis sur cette affaire.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous soumetts le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

LE MAIRE lit l'avis des Commissions :

"Les Commissions peu convaincues par les raisons avancées pour le changement de nom proposent de maintenir l'appellation : Collège Raoul HOARAU".

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets aux voix la question.

L'AVIS DES COMMISSIONS EST ADOPTE A L'UNANIMITE